

Forfaits pour raison médicale

I) Forfait médical « ponctuel », cas classique, SANS maintien

Problèmes de santé **aigus**

-hospitalisation NON programmée

-passage aux urgences

-motif qui nécessite du repos on va dire sportif ex : *lumbago, sciatique et cruralgie, entorse genou cheville...*

- T3 de grossesse, accouchement

Justificatif à mettre sous pli à l'ordre du médecin fédéral.

Courrier d'hospitalisation, ou le bulletin de situation si l'hospitalisation est toujours en cours, courrier de passage aux urgences, un certificat médical.

II) Forfait médical « longue durée » exceptionnel, AVEC maintien

Principe :

- être atteint d'une pathologie potentiellement grave (mise en jeu du pronostic vital ou fonctionnel)

- durée de prise en charge prévisible longue (= vous êtes forfait pour plus de deux mois)

- reprise du sport possible à l'issue du traitement

On va dire que c'est un pari, on fait l'essai de la thérapeutique sur 1 an, si ça marche et que vous pouvez pêcher la saison suivante, vous réintégrez votre division.

Mais si la prise en charge et donc l'arrêt de la pêche en compétition dure plus d'un an il faudra reprendre dans la division inférieure.

Ex : liste non exhaustive

-**Cancer** avec chirurgie et/ou chimiothérapie et/ou radiothérapie (exclusion de l'hormonothérapie)

-**plaies chroniques** (ulcères, escarres),

-**polytraumatisme** = au moins deux lésions et dont une met en jeu le pronostic vital par une défaillance d'organe

-**AVC avec séquelles**



Formulaire de demande d'un forfait médical longue durée

Nom et prénom :

N° de licence :

Date de naissance :

Numéro de téléphone/ adresse mail :

Histoire de votre maladie (circonstances ayant amenées au diagnostic, traitement entrepris/envisagés, durée de la prise en charge « prévisible ») :

Selon vous, expliquer en quoi vos soucis de santé pourraient vous permettre de bénéficier d'un forfait médical longue durée (en quelques mots) :

Documents justificatifs :

- Oncologie : le compte rendu de la/des RCP (réunion de concertation pluridisciplinaire réunion où l'oncologue, le radiothérapeute, le spécialiste d'organe, le chirurgien discutent de la meilleure prise en charge et aboutissent à un plan personnalisé de soins qui sera proposé au patient), le/les comptes rendus de l'oncologue, du spécialiste d'organe qui suit le pêcheur = médecin référent (gastro-entérologue, ORL, urologue...) lors des visites de réévaluation en cours de traitement.
- Autres pathologies : le/les comptes rendus d'hospitalisation, le/les courriers mentionnant l'avis du/des spécialiste ayant participé(s) à la prise en charge du pêcheur avec si possible ses consignes vis-à-vis de la reprise du sport

Documents à mettre sous pli à l'ordre du Médecin fédéral.

Docteur Sandrine BECAT

5, rue Emile FORICHON
36230 NEUVY SAINT SEPULCHRE
Mail : sbecat@ffpsed.fr

Délai pour envoyer les éléments du dossier :

- ⇒ Minimum 3 semaines avant l'épreuve,
(afin de permettre l'étude du dossier ainsi que de prévenir le/les pêcheurs repêché(s) dans un délai raisonnable ou d'anticiper le nombre de pêcheurs montants/ restants dans votre division actuelle)
Si le dossier est reçu moins de 3 semaines avant l'épreuve, le forfait médical classique sera retenu, mais le maintien du pêcheur ne sera effectif qu'après étude du dossier.

